





COMPTE - RENDU DU CONSEIL DE L'IAE

16 septembre 2019 à 18 h 00

Membres du conseil présents :

- Collège A : MAMONTOFF Anne-Marie BRIEC Walter
- Collège B : GEORGE Alain MASSOT-BERTHAUD Véronique
- Collège D Usagers : Non
- <u>Collège des personnalités extérieures</u> : BRUNET Raymond CHIAVOLA Jean-Pierre PEYTAVIN Eric
- Collège des BIATSS : LABRIC Martine MERCADER-KAMOKOUE Setti

Membres ayant donné procuration :

- BOTTI Laurent à MASSOT BERTHAUD Véronique
- BRUNET Annabelle à BRUNET Raymond
- FAMBOUENA Philippe à CHIAVOLA Jean-Pierre

Membres assistant de droit à titre consultatif ou membres invités :

- MANNARINI Michel, Directeur de l'IAE
- COMMANDRE Monique, Directrice de l'antenne de Mende (visioconférence)
- HUSSON Corine, Agent-Comptable
- CANTIER Marie-Noëlle, secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18 h 00 par le Président du Conseil qui prend note des 3 procurations : 12 membres du conseil sont présents ou représentés. Le quorum est atteint.

1. Approbation du PV du conseil plénier du lundi 20 mai 2019

→ Approuvé à l'unanimité.

2. Budget prévisionnel 2020

Mme LABRIC précise que suite à l'entretien budgétaire de la semaine dernière, l'IAE a obtenu le montant demandé pour la masse de fonctionnement soit 117 000 €. En revanche pour la masse salariale, sur les 15 400 heures maquette demandées, 15 130 ont été accordées soit un montant de 280 000 € (UPVD) auxquels il faut ajouter 140 000 € qui proviennent du SFCA.

Cette année il y a une augmentation du potentiel enseignants, suite au recrutement d'un nouveau maître de conférences, et aux interventions d'enseignants-chercheurs d'autres composantes, ce qui permet de diminuer un peu la masse salariale, mais on note une diminution de l'enveloppe de 70 000 € par rapport à l'année dernière.

M. MANNARINI souhaite une grande vigilance sur le nombre de groupes de travaux dirigés.









Pour la taxe d'apprentissage, avec l'application en janvier 2020 de la nouvelle législation, il y a une baisse de 20 % par rapport à l'année dernière. A ce jour le montant perçu pour l'IAE PERPIGNAN et MENDE est de 57 000 €, mais il faut attendre le montant définitif du service chargé de la centralisation de la taxe.

Chaque année, grâce à des recherches de nouveaux donateurs, on constate une augmentation d'environ 10 000 € bénéficiant à la fois à PERPIGNAN et MENDE. Mme COMMANDRE précise qu'elle n'a pas encore les données. Mme LABRIC l'informe qu'une fois tous les donateurs identifiés, la liste lui sera communiquée.

Mme HUSSON précise que le dernier montant à ce jour est de 61 071 € et que des versements sont encore en cours.

Mme LABRIC précise que le budget définitif sera présenté ultérieurement une fois qu'il sera validé par l'équipe de direction, il peut y avoir encore quelques évolutions.

3. Conventions

a) <u>Conventions avec l'IEFT – EFT</u> concernant les DU « Etudes Supérieures en Tourisme » et « Management International en Tourisme et Hôtellerie ». Les dossiers d'habilitation pour ces deux DU sont passés dans les conseils centraux du mois de mai en renouvellement. La convention de partenariat est modifiée en raison d'une augmentation du versement des frais de gestion administrative et financier avec une demande plus importante pour la gestion financière. M. MANNARINI précise que certains chercheurs de l'IAE interviennent sur les DU PARIS et LYON; Mme CORNE, MM. PEYPOCH, BOTTI, SOLONANDRASANA.

b) Avenant Campus Métiers

M. MANNARINI rappelle que les Campus Métiers sont créés au niveau régional et qu'ils émanent du Ministère de l'enseignement supérieur et sont déclinés dans différents domaines. Les principaux intéressés sont les établissements secondaires. Dans le département, le projet Campus « Gastronomie Hôtellerie Tourisme » est porté par le Lycée BOURQUIN à ARGELES. Afin que ces campus existent, il doit y avoir un établissement d'enseignement supérieur qui porte le projet, à PERPIGNAN c'est l'IAE et plus précisément le département Tourisme avec la participation de certains enseignants.

Le Campus des Métiers Tourisme est sensé intéresser MENDE et tout le Département du Management Tourisme à PERPIGNAN. Il a été demandé, afin d'accélérer le projet d'adhérer à « Campus des Métiers et des Qualifications » ; pour l'IAE à hauteur de 500 € pour les 2 sites. A ce jour, il n'y a pas d'information plus concrète sur le devenir de ces Campus, mais la présence de l'UPVD est nécessaire.

Le rôle de l'IAE sera de proposer des formations d'enseignements supérieures.

→ Approuvé à l'unanimité

c) France volontaire

Mme LABRIC explique que cette convention vient à la suite du dossier d'habilitation du DU « Développement à l'International », Mme DUMAS en est la responsable pédagogique. Cet organisme aide à trouver des stages à nos étudiants qui souhaitent partir à l'étranger, il les









accompagne dans la recherche d'un hébergement. Les étudiants sont pris en charge et encadrés. En cas de problème, un lien pourra être établi entre eux et nous, ce qui est très rassurant.

4) Conventions Internationales

a) Université de Macao

Mme LABRIC précise qu'il s'agit d'une ancienne convention arrivée à échéance et précédemment signée par l'UFR THI. Son renouvellement permettra au second semestre à 2 étudiantes en Master 1 sectoriel de partir à l'université de MACAO dans le cadre du programme Erasmus des échanges internationaux. Cette convention comporte l'accord-cadre et l'avenant dans lequel est indiqué toute la procédure, ainsi que les devoirs de chaque université.

→ Approuvé à l'unanimité

b) Université du Henan

Mme LABRIC précise qu'il s'agit du renouvellement de cette convention qui existe en collaboration avec l'UFR des Lettres et Sciences Humaines dans le cadre du CUEF, elle est déjà passée dans les Conseils Centraux, il n'est pas nécessaire de la voter, elle figure au conseil de l'IAE pour information. L'IAE est impliqué car des enseignants se rendent en Chine et nous recevons des étudiants chinois.

A la demande de M. PEYTAVIN sur le nombre de conventions impliquant l'IAE et des universités étrangères, Mme LABRIC lui propose de lui faire parvenir les statistiques (Qualicert), elle précise que l'année dernière 121 nationalités étaient représentées à l'UPVD dont 61 à l'IAE.

5) Modalités Contrôle de connaissance

M. MANNARINI explique que depuis juillet il y a des nouveautés principalement au niveau des licences. Le Ministère a mis en place l'idée de la seconde chance, les universités ont le choix soit de rester sur le dispositif actuel des modalités de contrôle de connaissance avec 2 sessions d'examen, soit d'appliquer la seconde chance avec du contrôle continu intégral qui entraîne la suppression de la 2^{ème} session. Il faudrait donc proposer aux étudiants 2 contrôles, 1 « classique » et un second dans la même matière pour la seconde chance. Pour des raisons d'organisation, l'IAE ne souhaite pas appliquer ce nouveau système à toutes les formations.

Pour les licences pro et les Masters ce serait moins contraignant.

Dans l'éventualité de la seconde chance la meilleure note sera conservée.

Mme MAMONTOFF demande si pour les CM et TD dans le cadre du Master dans lequel elle intervient elle devrait prévoir d'autres séances en cas d'adoption de « la seconde chance ». M. MANNARINI lui précise qu'il n'y a aucune obligation pour les Masters, que c'est au niveau des licences que le système serait plus contraignant et qu'il faut qu'il soit adopté ou pas par l'ensemble des enseignants. Il n'y a aucune obligation de la part du Ministère. Il précise également qu'après échanges avec M. LIANG, responsable de la licence, il serait très difficile de mettre en place ce nouveau procédé et qu'il est plus judicieux de conserver la session 2 (rattrapage). Il peut être cependant envisagé d'appliquer le contrôle intégral en TD.









→ Approuvé à l'unanimité

6) Modification calendrier alternance de la Licence Pro MHPA

Mme LABRIC précise qu'il s'agit de la modification du calendrier d'alternance de la licence MHPA (Management hôtellerie de plein air) pour des problèmes de logistique de salles. Mme MERASLI avait prévu de se calquer sur le calendrier de la TAFT c'est-à-dire tant de semaines à l'IAE et tant de semaines en entreprise, ce qui devenait ingérable. Le lundi et le mardi les étudiants seront en entreprise et les autres jours de la semaine à l'IAE pour les cours.

→ Approuvé à l'unanimité

7) Bilan « Réclamations et plaintes »

C'est une procédure demandée par Qualicert. Jusqu'à présent elle a été mise en place partiellement, sans recueil. Lors du dernier audit, il a été demandé qu'un point soit fait sur les réclamations au moins une fois dans l'année en conseil de l'IAE. Cette année, les demandes des étudiants reposent essentiellement sur la possibilité de consulter leur copie lors de contestation de notes ou lors d'un incident avec un enseignant ce qui génère un recours.

A la question de M. PEYTAVIN sur la fréquence des réclamations, Mme LABRIC lui répond qu'elles ne sont pas nombreuses et concernent surtout la contestation de notes ou exclusions d'examens en cas d'arrivée tardive de l'étudiant.

- M. MANNARINI précise que l'imprimé est disponible, que le dépôt d'une réclamation n'est pas suffisant, il faut ensuite traiter cette réclamation et y apporter une réponse avant de l'archiver.
- M. GEORGE précise qu'en cas de contestation de notes il n'a pas à se justifier, mais à expliquer à l'étudiant pourquoi il a obtenu ce résultat. Il lui semble important que les étudiants ne fassent pas de procès d'intention aux enseignants en imposant la justification de la note.
- M. PEYTAVIN évoque la contestation de note par un étudiant. Il explique avoir pris le temps de consulter à nouveau la copie afin de vérifier l'absence d'erreur et sa proposition faite à l'étudiant de lire de façon anonyme certains travaux qui avaient obtenu une bonne note.

Mme LABRIC précise que cette procédure est spécifique à Qualicert, que le dépôt d'une réclamation ne concerne pas uniquement les étudiants, mais également les enseignants et le personnel administratif. Il est possible que cette procédure soit étendue à l'UPVD.

8) Point sur la recherche :

M. MANNARINI précise que Qualicert demande qu'un point sur la recherche soit abordé en conseil d'IAE.

Mme MAMONTOFF précise qu'elle organise à l'UPVD un colloque le 11 décembre prochain intitulé « Sécurité des Activités et Protection des Patrimoines » en partenariat avec le CRESEM, l'UPVD et l'Université Côte d'Azur et le CERDACFF (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Fiscal et Financier). Elle a le soutien du laboratoire de sociologie de l'Université Paul Valéry et de l'IAE. L'objectif de ce colloque est de mettre en lien les hauts fonctionnaires de l'Etat, des élus, des chefs d'entreprises et des enseignants-chercheurs de différentes disciplines pour travailler sur les différents thèmes de la sécurité. Cette 3ème journée d'études s'inscrit dans le programme de recherche « Action sur la sécurité des









Territoires » mise en place par Mme MAMONTOFF, dont le but est de fédérer les acteurs du terrain et les chercheurs sur la question majeure aujourd'hui de l'insécurité qui touche la société contemporaine. Ce programme existe depuis 2017, les 2 premières journées d'études ont eu lieu le 25 octobre 2017 à l'UPVD sur le thème « Tourisme et Sécurité des Territoires » et le 04 décembre 2018 à l'Université Côte d'Azur sur le thème « Terrorisme, Délinquance et Sécurité des Territoires »

M. BRIEC du laboratoire LAMPS (laboratoire Mathématiques et Physique) explique avoir publié plusieurs nouveaux articles, il prépare la soutenance posthume de thèse de M. MEKKI. Il précise avoir obtenu une bourse région de doctorat.

Mme COMMANDRE signale que l'activité de recherche est souvent le « parent pauvre » dans le quotidien d'un enseignant-chercheur. Elle précise qu'elle a participé au colloque MTO « Management des Technologies Organisationnelles » organisé par le laboratoire MRM et l'Institut Mines Telecom dont elle est membre du Conseil Scientifique, les 03 et 04 octobre dernier. Elle précise également qu'elle travaille à la coordination d'un ouvrage suite à des journées d'études organisées en 2018.

M. MANNARINI précise que le 11 octobre un point sera fait avec Mme VILLESEQUE-DUBUS, responsable du centre de recherches MRM (Montpellier Research in Management), les chercheurs et les nouveaux entrants du laboratoire.

Il précise également qu'il co-dirige une thèse avec Mme VILLESEQUE-DUBUS. C'est également le cas de M. GEORGE.

9) Résultat de l'Audit de certification « QUALICERT »

M. BRUNET précise qu'après chaque audit, aucune réserve n'est apportée par l'auditrice et il félicite l'équipe du travail accompli.

M. MANNARINI précise que depuis quelques années l'IAE répond aux exigences de Qualicert, il propose de réfléchir ultérieurement à ce qu'apporte cette qualification ainsi qu'aux contraintes qu'elle génère. Le réseau des IAE est en train de réfléchir à un autre type de certification. Il explique que la certification a permis d'obtenir des procédures écrites bien établies au niveau administratif et pédagogique et que cela permet de faire partie du réseau IAE.

Mme LABRIC précise que dans le cadre de l'auto évaluation que l'UPVD doit transmettre à l'HCERES, la direction de l'UPVD nous demande de transmettre le justificatif de certification Qualicert ainsi que les documents que nous produisons.

Additif

1. Accueil du Master Tourisme de MIRO à l'IAE à compter de septembre 2019

M. MANNARINI explique que le Master Tourisme de Miro sera porté par l'IAE, la mention Tourisme serait exclusivement portée par l'IAE. Les enseignants-chercheurs ont reçu un message du VP CEVU demandant de se positionner sur les cours d'hybridation pour une évolution des cours à distance.

M. PEYTAVIN pense que c'est une bonne chose pour l'IAE d'avoir la main sur l'ensemble de la thématique du tourisme pour l'avenir.









2. Avenant annuel convention D2E 2019 – 2020

Mme LABRIC précise qu'il s'agit d'un Diplôme d'Etablissement rattaché à l'IAE, mais qui est géré par PEPITE LR et la COMUE.

M. MANNARINI indique que cette année il y a 3 projets, avec 2 personnes par projet et encadrés par MM BOTI, GEORGE et lui-même, et précise que son projet est incubé.

Le conseil en séance plénière est terminé, le Président M. BRUNET clôture la séance à 19 h 30.

